

# Charte du contributeur

- 1 Il apporte sa « contribution » pour mettre à jour les horaires de messe de la paroisse, en lien avec le curé.
- 2 Il reçoit une formation pour la mise en route, et une aide en cas de besoin.
- 3 Il rassemble en temps utile le calendrier complet des messes.
- 4 Il les reporte sur le site internet, chez lui ou à la paroisse.
- 5 Il s'assure de l'exactitude et de la mise à jour des informations.
- 6 Il fait connaître MessesInfo sur la paroisse.
- 7 Il contribue suivant ses possibilités à améliorer MessesInfo.
- 8 Il signale au responsable diocésain les oublis ou erreurs qu'il peut constater.
- 9 Il prévient le curé et le responsable diocésain s'il envisage d'arrêter, et propose éventuellement un remplaçant.
- 10 Il rend grâce pour tous ceux qui auront trouvé un horaire de messe grâce à lui, et qu'il ne connaîtra sans doute jamais.



Les horaires de messes sont disponibles 24h sur 24  
sur internet : [www.messesinfo.catholique.fr](http://www.messesinfo.catholique.fr)  
et sur les téléphones Android et Iphone.